



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 16 décembre 2010

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du Jeudi 16 décembre 2010

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|--------------------|----------|---|
| M. le Maire | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité. |
| Mme FRITSCH-RENARD | 1° - | Etat n° 9 de régularisation des Décisions Modificatives. |
| Mme FRITSCH-RENARD | 2° - | Autorisation de Programmes – Crédits de Paiement 2011. |
| M. le Maire | 3° - | Budget Primitif 2011. |
| Mme PALLEZ | 4° - | Centre Communal d'Action Sociale – Participation de la Ville de Metz. |
| M. LIOGER | 5° - | Office de Tourisme de Metz Cathédrale – Subvention 2011. |
| M. FONTE | 6° - | Versement d'une participation financière à l'Orchestre National de Lorraine. |
| M. FONTE | 6b° - | Acceptation d'une subvention FNADT-CRSD pour la construction de la Salle de Musiques Actuelles. |
| M. LIOGER | 7° - | ZAC du Sansonnet (Quartier de Devant-les-Ponts)
Approbation du dossier de réalisation. |
| M. DARBOIS | 8° - | Ecoquartier des Coteaux de la Seille – Loi sur l'Eau –
Enquête publique sur le territoire de la Commune de Metz |
| M. LIOGER | 9° - | Reconversion du site de l'ancienne Manufacture des
Tabacs -Révision simplifiée n° 1 du PLU et définition
des modalités de concertation. |
| Mme KAUCIC | 10° - | Instauration du Droit de Prémption Urbain Renforcé. |
| M. DARBOIS | 11° - | Contrat de Délégation de Service Public du
stationnement payant sur voirie à Metz - Avenant n°2. |
| M. TOULOUZE | 12° - | Liquidation du Groupement d'Intérêt Public –
Développement Social Urbain du GPV de Metz-
Borny. |
| M. TOULOUZE | 13° - | Opération de renouvellement urbain de Metz-Borny –
Participation financière à l'indemnisation des
occupants des cellules commerciales démolies. |
| M. GANDAR | 14° - | Déclassement et cession d'un complément d'emprise
communale située boulevard Saint-Symphorien à
Longeville-lès-Metz. |

Mme KAUCIC	15° - Convention de réservation de logements locatifs sociaux avec Présence Habitat.
M. LIOGER	16° - Grange des Antonistes - Mainlevée d'un droit à la résolution de l'acte de vente.
M. MARTALIE	17° Transfert d'une servitude de presbytère.
M. KOENIG	18° - Renouvellement pour l'année 2011 des conventions de coopération entre la Ville de Metz et Pôle Emploi, et de mise à disposition de personnel Pôle Emploi.
M. LECOCQ	19° - Conventions de mécénat – Ouvrage « Metz Vue du Ciel ».
Mme LEBLAN	20° - Adoption des nouveaux statuts du Parc Naturel Régional de Lorraine.
Mme BORI	21° - Tarifs municipaux pour l'année 2011.
M. le Maire	22° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.
	23° - Questions orales.

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle, le jeudi 16 décembre 2010, à 18h00, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 10 décembre 2010.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients présents :

M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme BORI Danielle (arrive au point 3), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas (arrive au point 3), Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice (arrive au point 3), Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, M. TOULOUZE Jean-Michel (arrive au point 3), Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie (arrive au point 3), M. LECOCQ Jean-Louis, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard (arrive au point 3), Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine (arrive au point 3), Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine (arrive au point 3), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie (arrive au point 3), Mme PISTER Raphaëlle (arrive au point 3),

M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé (arrive au point 3), Mme STEMART Anne (arrive au point 3 – quitte au point 3), M. ALDRIN Jérémy (arrive au point 3), Mme SAGRAFENA Myriam (arrive au point 3), M. ANTOINE Christian (arrive au point 3), Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. JACQUAT Denis, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel (arrive au point 3).

Absents ayant voté par procuration :

- **Mme BORI Danielle, Adjointe au Maire (excusée pour le début de séance - procuration à M. KRAUSENER)**
- **Mme OLESINSKI Marielle Adjointe au Maire (procuration à M. KOENIG)**
- **M. TOULOUZE Jean-Michel, Conseiller Délégué (excusé pour le début de séance - procuration à Mme PALLEZ)**
- **M. MARECHAL Jacques, Conseiller Municipal (procuration à Mme DUPONT)**
- **Mme BOH-PETIT Dominique, Conseillère Municipale (procuration à M. THIL)**
- **Mme KNECHT Huguette, Conseillère Municipale (procuration à M. LECOCQ)**
- **M. LEKADIR Hacène, Conseiller Délégué (procuration à M. SCHUMAN)**
- **Mme PISTER Raphaëlle, Conseillère Municipale (excusée pour le début de séance – procuration à Mme MEDOC)**
- **Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Conseillère Municipale**
- **Mme CARRE-VERDIER Martine, Conseillère Municipale (excusée pour le début de séance - procuration à Mme MERTZ)**
- **Mme STEMART Anne, Conseillère Municipale (excusée pour le début de séance-quitte au point 3 – procuration de vote à M. ALDRIN)**

Absente excusée : Mme QUILLOT Anne-Noëlle.

Absent non excusé : ./.

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal qu'ils trouveront à leur place un ouvrage contenant des photos de Metz. Ce livre est intitulé « METZ – Vues du ciel ».

DCM N°10-12-01 : Etat n° 9 de régularisation des Décisions Modificatives :

Mme FRITSCH-RENARD, Rapporteur, expose qu'en ce qui concerne le Budget Principal, cet état n° 9 présente un total général de 31 692 496,74€ se décomposant comme suit :

- une section d'investissement d'un montant de 31 627 927,74€ ;
- une section de fonctionnement d'un montant de 64 569,00€.

Pour la section d'investissement, les principaux mouvements concernent

en recettes :

- l'ajustement, conformément à la réalisation effective d'une recette de vente de parcelles, dans la ZAC du Parc du Technopole de 1 479 516€ ;
- le titre de 45M€ constatant l'échéance du placement budgétaire consécutif à la vente des actions de l'UEM, diminué de la recette d'investissement de 14 970 000€ déjà prévue au BP2010, soit 30 030 000€ ;

et **en dépenses :**

- le transfert de crédits de travaux vers des lignes d'études pour les nouveaux besoins de maîtrise d'œuvre concernant le projet urbain Metz-Borny (études du secteur Descartes, aménagements connexes à la plateforme socio-économique et à la SMAC), pour un montant de 200 000€ ;
- le transfert de crédits de travaux vers des lignes de subventions d'équipement pour la participation de la Ville à la libération des emprises de la plateforme socio-économique du GPV, en compensation du désengagement de la Région, soit 184 426€ ;
- le mandat de 30 030 000€ pour le nouveau placement des crédits, issus de la vente des actions de l'UEM.

Pour la section de fonctionnement, les principaux mouvements concernent

en recettes :

- l'inscription du produit issu d'un dégrèvement de taxe foncière payée par la Ville, dans le cadre de la démarche d'optimisation des dépenses, soit 62 065€ ;

et **en dépenses :**

- l'inscription réciproque de cette recette en dépenses, après rémunération du cabinet d'études de 11 134€ ; soit un solde net de 50 930€, destiné à abonder l'excédent de fonctionnement dans le cadre du BS de 2011.

En ce qui concerne le Budget Annexe du Camping, cet état présente une opération de 15 743€, en dépenses et recettes de fonctionnement, pour perception et reversement de la taxe de séjour au Budget Principal.

En ce qui concerne le Budget Annexe des Eaux, cet état présente une opération de 36 110€ pour la contribution aux charges du personnel, affecté par la Ville au profit du service des Eaux.

En ce qui concerne le Budget Annexe des Zones, cet état présente des opérations d'ordre entre sections, pour l'équilibre global du budget annexe à 3 047 249€. Ces opérations correspondent à la valorisation en fonctionnement de l'encours de production, qui permet l'acquisition de terrains, en investissement.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER ET VOTER** ledit état n° 9 de régularisation des décisions modificatives arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements positifs réels	32 085 724,04	31 593 433,38
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-457 796,30	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	34 494,36
Totaux :	31 627 927,74	31 627 927,74

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements positifs réels	151 920,48	64 569,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-121 845,84	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	34 494,36	0,00
Totaux :	64 569,00	64 569,00

Totaux généraux : **31 692 496,74** **31 692 496,74**

- **D'ADOPTER ET VOTER** ledit état n° 9 de régularisation des décisions modificatives arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE DES EAUX

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-36 110,21	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	-36 110,21
Totaux :	-36 110,21	-36 110,21

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements positifs réels	36 110,21	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	-36 110,21	0,00
Totaux :	0,00	0,00

Totaux généraux : **-36 110,21** **-36 110,21**

- **D'ADOPTER ET VOTER** ledit état n° 9 de régularisation des décisions modificatives arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	0,00
Totaux :	0,00	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements positifs réels	15 743,50	15 743,50
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	0,00
Totaux :	15 743,50	15 743,50

Totaux généraux : **15 743,50** **15 743,50**

- **D'ADOPTER ET VOTER** ledit état n° 9 de régularisation des décisions modificatives arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE DES ZONES

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	3 047 249,00	690 252,27
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	2 356 996,73
Totaux :	3 047 249,00	3 047 249,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	690 252,27	3 047 249,00

Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	2 356 996,73	0,00
Totaux :	3 047 249,00	3 047 249,00
Totaux généraux :	6 094 498,00	6 094 498,00

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 42 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert (x2), M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle (x2), M. SCHUMAN William (x2), Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. JACQUAT Denis, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 13 M. NZIHOU Patrice, M. SCUDERI Thomas, Mme RIBLET Marie, M. HEULLUY Bernard, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, M. LEBEAU Emmanuel, Mme QUILLOT Anne-Noëlle (excusée).

DCM N°10-12-02 : Autorisation de Programmes – Crédits de Paiement 2011 :

Mme FRITSCH-RENARD, Rapporteur, expose que la loi ATR du 6 février 1992 permet l'utilisation des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) dans les Communes de plus de 3500 habitants.

Il est décidé d'utiliser cet outil à partir de 2011 pour gérer une partie des projets d'investissement pluriannuels de la Ville, afin de mieux planifier leur mise en œuvre.

Cette méthode permet de faciliter l'arbitrage en éclairant les élus et les services sur la faisabilité des projets et elle accroît la visibilité financière en fixant, pour plusieurs exercices, les crédits affectés à la réalisation d'une opération.

Elle permet également de limiter la mobilisation prématurée des crédits en ajustant les ressources (emprunt et fiscalité) au fur et à mesure, en fonction des marges de manœuvre financières de la Ville.

Enfin, elle conduit à augmenter le taux de consommation des crédits inscrits et à supprimer, pour les projets concernés, la procédure des reports budgétaires.

Dans son rapport d'observations du 8 juin 2010, la Chambre Régionale des Comptes a d'ailleurs rappelé l'intérêt d'une gestion en AP/CP pour un pilotage financier efficace.

Les AP se distinguent du programme pluriannuel d'investissement et le complètent.

Ce dernier comprend tous les projets d'investissement du mandat : ceux gérés en AP comme ceux hors AP (dépenses annuelles récurrentes ou projets à long terme).

Les AP, quant à elles, sont un outil budgétaire de mobilisation de crédits. Elles permettent justement d'établir la corrélation entre la programmation (PPI) et la capacité financière de la Ville.

Deux types d'AP sont mises en œuvre :

- Les AP de projet financent un programme individualisé en une seule opération. Elles identifient une opération d'envergure, dont le montant et l'impact justifient une AP distincte.
- Les AP d'intervention financent un programme regroupant un ensemble cohérent d'opérations dans un domaine d'intervention spécifique.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE METTRE** en place une gestion des AP/CP pour les investissements pluriannuels nouveaux ou récemment commencés et qui constituent des programmes structurants ou des grands champs d'intervention de la Ville,
- **D'OUVRIER** les AP suivantes et de les affecter complètement aux programmes et opérations libellés dans l'annexe 1,
- **D'ADOPTER** le règlement budgétaire et financier joint en annexe 2,
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 42 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, Mme FERRARO Françoise, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert (x2), M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle (x2), M. SCHUMAN William (x2), Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. JACQUAT Denis, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 13 M. NZIHOU Patrice, M. SCUDERI Thomas, Mme RIBLET Marie, M. HEULLUY Bernard, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, M. LEBEAU Emmanuel, Mme QUILLOT Anne-Noëlle (excusée).

DCM N°10-12-03 : Budget Primitif 2011 :

M. le Maire, Rapporteur, expose le Budget Primitif 2011.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

RECETTES

- **DE VOTER** le budget par chapitre conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **D'ARRETER** le montant du Budget Primitif 2011 en recettes comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- <u>Budget Principal</u>	
. Mouvements réels	45 052 263
. Mouvements d'ordre	13 508 051
. Mouvements budgétaires	<u>58 560 314</u>
- <u>Budget Annexe des Eaux</u>	
. Mouvements réels	0
. Mouvements d'ordre	952 964
. Mouvements budgétaires	<u>952 964</u>
- <u>Budget Annexe du Camping</u>	
. Mouvements réels	0
. Mouvements d'ordre	102 490
. Mouvements budgétaires	<u>102 490</u>
- <u>Budget Annexe des Zones</u>	
. Mouvements réels	0
. Mouvements d'ordre	0
. Mouvements budgétaires	<u>0</u>
TOTAL	59 615 768

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- <u>Budget Principal</u>	
. Mouvements réels	151 682 201
. Mouvements d'ordre	482 282
. Mouvements budgétaires	<u>152 164 483</u>

- <u>Budget Annexe des Eaux</u>	
. Mouvements réels	1 436 760
. Mouvements d'ordre	42 844
. Mouvements budgétaires	<u>1 479 604</u>
- <u>Budget Annexe du Camping</u>	
. Mouvements réels	311 200
. Mouvements d'ordre	0
. Mouvements budgétaires	<u>311 200</u>
- <u>Budget Annexe des Zones</u>	
. Mouvements réels	10 559 000
. Mouvements d'ordre	0
. Mouvements budgétaires	<u>10 559 000</u>
TOTAL	164 514 287
TOTAL GENERAL	224 130 055

- **DE RECONDUIRE** pour 2011 les taux des 3 impôts locaux, soit :
 - 18,09 % pour la Taxe d'Habitation
 - 17,21 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties
 - 70,35 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties représentant un produit global de 50.378.000 Euros.
- **DE FIXER** la Taxe Communale d'Electricité au taux de 8 %.

DEPENSES

- **DE VOTER** le budget par chapitre conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **D'ARRETER** le montant du Budget Primitif 2011 en dépenses comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- <u>Budget Principal</u>	
. Mouvements réels	58 078 032
. Mouvements d'ordre	482 282
. Mouvements budgétaires	<u>58 560 314</u>
- <u>Budget Annexe des Eaux</u>	
. Mouvements réels	910 120
. Mouvements d'ordre	42 844
. Mouvements budgétaires	<u>952 964</u>
- <u>Budget Annexe du Camping</u>	
. Mouvements réels	102 490

. Mouvements d'ordre	0
. Mouvements budgétaires	102 490
- <u>Budget Annexe des Zones</u>	
. Mouvements réels	0
. Mouvements d'ordre	0
. Mouvements budgétaires	0
TOTAL	59 615 768

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- <u>Budget Principal</u>	
. Mouvements réels	138 656 432
. Mouvements d'ordre	13 508 051
. Mouvements budgétaires	152 164 483
- <u>Budget Annexe des Eaux</u>	
. Mouvements réels	526 640
. Mouvements d'ordre	952 964
. Mouvements budgétaires	1 479 604
- <u>Budget Annexe du Camping</u>	
. Mouvements réels	208 710
. Mouvements d'ordre	102 490
. Mouvements budgétaires	311 200
- <u>Budget Annexe des Zones</u>	
. Mouvements réels	10 559 000
. Mouvements d'ordre	0
. Mouvements budgétaires	10 559 000
TOTAL	164 514 287
TOTAL GENERAL	224 130 055

Interventions de : Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. JACQUAT Denis, Mme KAUCIC Isabelle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme SALLUSTI Patricia, Mme NICOLAS Martine, M. BELHADDAD Belkhir, M. THIL Patrick, M. KRAUSENER Gilbert, M. DARBOIS René, M. LEBEAU Emmanuel, M. LIOGER Richard, Mme LEBLAN Brigitte, M. JEAN Thierry, M. ALDRIN Jérémy, M. FONTE Antoine, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 41 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme BORI Danielle, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry,

Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William (x2), Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme OASISCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle.

Voix contre : 13 Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, M. JACQUAT Denis, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Abstention : ./.

Absente au moment du vote : 1 Mme QUILLOT Anne-Noëlle (excusée)

DCM N°10-12-04 : Centre Communal d'Action Sociale – Participation de la Ville de Metz :

Mme PALLEZ, Rapporteur, expose que l'établissement public rattaché à la Commune, le Centre Communal d'Action Sociale, porteur essentiel du projet de développement social municipal, intervient à travers tout un ensemble de services en direction des personnes les plus fragiles, des familles et personnes âgées. Il assure également la gestion directe de 11 établissements d'accueil de la petite enfance, 2 ludothèques, 2 relais assistantes maternelles, 6 foyers-logements pour personnes âgées et apporte un soutien important au secteur associatif.

Pour l'année 2011, le CCAS présente un budget prévisionnel de fonctionnement qui s'élève à 20,22 M€. En évolution de 0,31% par rapport à 2010, ce budget prend en compte l'inscription de nouvelles recettes petite enfance liées aux démarches de «réservation de berceaux» par les entreprises ainsi qu'au soutien apporté à la micro-crèche 24h/24h «clair de lune» par le Plan Espoir Banlieue et le Conseil Régional de Lorraine.

Ces capacités de financement supplémentaires permettront au CCAS de mener à bien ses missions et développer ses actions sans impact sur la subvention municipale qui reste inscrite à hauteur de 11 697 500 € au budget primitif et représente près de 58 % des recettes de l'établissement.

Le lancement de la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouvel établissement petite enfance, dans le quartier de l'Amphithéâtre, constitue un acte fort de l'activité du CCAS en 2011. Idéalement située à proximité de la gare de Metz et du Centre Pompidou, cette maison de l'enfance en certification HQE comportera 60 places d'accueil collectif et une ludothèque axée sur l'éveil artistique.

Pour 2011, le CCAS prévoit également de renforcer ses actions en direction des publics en grande précarité à travers, par exemple, la mise en place de « chantiers péculés » destinés à permettre à des personnes en errance de récupérer des repères favorisant leur insertion. Il envisage également de développer ses interventions dans le domaine de l'accès au logement qui, avec l'emploi, constitue une préoccupation majeure de nos concitoyens les plus modestes. Il s'agit en l'occurrence d'expérimenter l'intermédiation locative et de mettre en place une

nouvelle prestation en direction des jeunes de moins de 25 ans désirant accéder à un logement autonome.

Lauréats du Label national «bien vieillir-vivre ensemble», le CCAS et la Ville de Metz mettront en action la charte partenariale des 10 engagements signés en octobre dernier, autour de 3 axes : l'habitat (organisation des assises 2011, adaptation du logement à la perte d'autonomie) ; la vie sociale et proximité (informations de proximité, permanences en mairie de quartier, campagne de prévention dans les transports publics) ; la solidarité (construction d'un réseau de veille sociale avec les bailleurs sociaux et mairies de quartier ...). En 2011, sont également programmés, les travaux de réhabilitation de la résidence pour personnes âgées «Désiremont», en partenariat avec Metz Habitat Territoire.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses établissements, le CCAS prévoit en 2011 la poursuite de son plan de maintenance axé sur la qualité et sécurité de l'accueil de ses publics ainsi que sur une démarche de développement durable.

Pour la réalisation de ce programme d'actions et afin de permettre au CCAS de mener à bien ses missions, il est proposé au Conseil Municipal le versement au CCAS, au titre de 2011, d'une subvention de fonctionnement de 11 697 500 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE DECIDER** le versement d'une subvention de fonctionnement de 11 697 500 €,
- **DE PRECISER** que les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant au versement de cette subvention.

Interventions de : Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme LETY Michèle, M. LEBEAU Emmanuel, M. ALDRIN Jérémy, M. BELHADDAD Belkhir, M. FONTE Antoine, M. NZIHOU Patrice, Mme DUPONT Laure, Mme SAADI Sélima, M. SCUDERI Thomas, Mme PALLEZ Christiane, M. le Maire.

Explications de vote demandée par : M. THIL Patrick et Mme COLIN-OESTERLE.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 41 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme BORI Danielle, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William (x2), Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme OASISCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle.

Voix contre : ./.

Abstentions : 13 Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, M.

JACQUAT Denis, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Absente au moment du vote : 1 Mme QUILLOT Anne-Noëlle (excusée)

DCM N°10-12-05 : Office de Tourisme de Metz Cathédrale – Subvention 2011 :

M. LIOGER, Rapporteur, expose que l'Office de Tourisme de Metz, par sa présence et ses nombreuses activités, est l'un des principaux acteurs locaux participant pleinement au développement de l'attractivité de la Ville de Metz et à son dynamisme économique.

Pour lui permettre d'offrir un service de qualité au public (touristes et résidents messins) et aux professionnels du tourisme et de maintenir son classement 4 étoiles, l'Office de Tourisme bénéficie du soutien financier de la Ville de Metz.

L'accueil, l'information des clientèles touristiques et des résidents, ainsi que la promotion de la destination Metz font partie des principales missions exercées par l'Office de Tourisme de Metz-Cathédrale afin d'accroître les retombées économiques liées à l'activité touristique, et au développement culturel.

En 2010, les actions de l'Office de Tourisme se sont principalement focalisées sur l'ouverture du Centre Pompidou-Metz qu'il a accompagnée lors de la semaine inaugurale par la présence de stewards répartis sur toute la ville. Dans le prolongement de cet événement, l'Office de Tourisme de Metz Cathédrale a notamment contribué au rayonnement du Centre Pompidou-Metz en y animant l'espace d'informations et de découverte « ici et là », en favorisant la tenue de la Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain les 27 et 28 mai et la mise en place du Citypass (comprenant pour 10 € : une visite du CPM, des Musées de la Cour d'Or, une visite audioguidée et une journée de voyages illimités sur le réseau TCRM).

En 2011, l'Office de Tourisme s'appuiera sur la dynamique créée autour de l'ouverture du Centre Pompidou-Metz (530.000 contacts depuis janvier 2010 contre 385.000 en 2009), pour poursuivre sa stratégie d'actions visant à confirmer la dimension de notre Ville comme destination touristique de court séjour et à l'inscrire clairement dans le paysage touristique international en misant sur ses atouts comme :

- la desserte TGV Est, le Centre Pompidou-Metz...
- des événements porteurs : Nuit Blanche, fêtes de la Mirabelle, Metz-Plage, Marathon, Saint Nicolas, les marchés de Noël,
- les qualités architecturale et environnementale de la ville de Metz et son art de vivre (signature gastronomique « Les Tables de Rabelais »).

Les actions de promotion et de communication qui seront menées en coordination, voire mutualisées, avec les partenaires institutionnels que sont :

- le Centre Pompidou-Metz,
- la Ville de Metz,
- Metz Métropole Développement,
- l'Office du Tourisme de Nancy,
- le Comité Départemental du Tourisme,
- le Comité Régional du Tourisme de Lorraine,
- avec le concours et l'expertise d'Atout France, et au sein de réseaux tels que le Club Tourisme en Ville, Quattropole et le Sillon Lorrain

accompagneront l'attractivité du Centre Pompidou-Metz par un ancrage auprès des professionnels du tourisme, des médias et des clientèles cibles de "city breakers".

Elles permettront aussi de développer la notoriété de la destination sur les marchés proches comme sur les marchés lointains et de manière générique d'accroître les retombées pour l'ensemble du territoire en favorisant la consommation de produits et services.

Pour donner à l'Office de Tourisme les moyens de remplir son rôle et de mener ses actions, la Ville de Metz confortera son soutien financier en 2011 à travers le versement d'une subvention de fonctionnement de 1 294 000 € (+2,4%) et d'une subvention d'équipement de 27 200 €.

L'ensemble de ces dispositions figure dans la convention d'objectifs et de moyens qui sera conclue avec l'Office de Tourisme et qui est annexée au présent rapport.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider le versement de ces subventions et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention précitée.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER** à l'Office de Tourisme de Metz Cathédrale une subvention de fonctionnement de 1 294 000 € et une subvention d'équipement de 27 200 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à la convention d'objectifs et de moyens jointe en annexe,
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes.

Interventions de : M. KHALIFE Khalifé, M. LIOGER Richard.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 47 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme BORI Danielle, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William (x2), Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 8 Mme QUILLOT Anne-Noëlle (excusée), M. ALDRIN Jérémy (x2), M. JACQUAT Denis, Mme PALLEZ Christiane, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme NICOLAS Martine, M. BELHADDAD Belkhir.

DCM N°10-12-06 : Versement d'une participation financière à l'Orchestre National de Lorraine :

M. FONTE, Rapporteur, expose qu'administré par un syndicat mixte comprenant la Ville de Metz, l'Etat DRAC Lorraine et la Région Lorraine, l'Orchestre a obtenu le label National du Ministère de la Culture et rayonne notamment à travers l'accompagnement des productions de l'Opéra-Théâtre mais aussi de la programmation spécifique à l'Arsenal lui conférant un rôle singulier dans la vie culturelle messine. De même, l'Orchestre National de Lorraine dispose d'une salle de répétition située rue de Belletanche et mise à disposition par la Ville, lui permettant un travail d'excellence en regard des missions confiées par le label d'orchestre national.

Avec 70 concerts pour la saison 2009/2010 (43 à Metz dont 19 à l'Arsenal et 21 à l'Opéra-Théâtre, 19 en région Lorraine, 4 hors région et 4 à l'étranger), une participation à des festivals de renom, l'Orchestre véhicule une image d'excellence. L'Orchestre est également impliqué dans une mission éducative et d'action culturelle auprès des élèves du Conservatoire à Rayonnement Régional de Metz Métropole (C2R), ainsi que des étudiants de la Grande Région SAR/LOR/LUX.

Sur un budget prévisionnel de 6 040 436 € pour l'exercice 2011, il est proposé au Conseil Municipal de procéder au versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 993 610 euros à l'Orchestre National de Lorraine (soit une subvention en augmentation par rapport à 2010 de +3,64% soit 70 000 €).

De même, le Syndicat Mixte ONL a sollicité une participation financière auprès de l'Etat à hauteur de 1 516 144 € (+1%) et auprès de la Région Lorraine une subvention à hauteur de 1 803 082 € (+2.5%).

L'augmentation de la participation de la Ville anticipe le règlement global de la situation financière de l'Orchestre National de Lorraine qui doit faire l'objet d'une concertation et d'une validation par les trois partenaires fondateurs.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE VERSER** une participation financière d'un montant de 1 993 610 euros à l'Orchestre National de Lorraine,

Cette participation financière sera versée en deux acomptes (en janvier et en Juin 2011),

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à la présente subvention.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. THIL Patrick, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 46 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme BORI Danielle, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William (x2), Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme OASISCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie , Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, M. JACQUAT Denis, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Ne participe pas au vote : M. FONTE Antoine.

Absents au moment du vote : 8 Mme QUILLOT Anne-Noëlle (excusée), Mme PALLEZ Christiane, M. BELHADDAD Belkhir, Mme DUPONT Laure (x2), M. KRAUSENER Gilbert, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. JEAN Thierry.

DCM N°10-12-06b : Acceptation d'une subvention FNADT-CRSD pour la construction de la Salle de Musiques Actuelles :

M. FONTE, Rapporteur, expose que la Ville de Metz a adressé, en septembre dernier, une demande de subvention à l'Etat au titre du FNADT-CRSD, dans le cadre du contrat de Redynamisation du site de Défense de Metz signé le 8 juillet dernier pour la construction d'une salle de Musiques Actuelles à Borny.

L'Etat apporte son soutien aux dépenses pour lesquelles la Ville sollicite le FNADT pour un montant de 500 000 euros.

Aussi, afin de compléter le dossier de demande de subvention FNADT, il est proposé de préciser la délibération prise le 25 mars 2010 en confirmant l'accord du Conseil Municipal sur le budget global de cette opération et précisant la demande de subvention du Conseil Municipal au titre du FNADT-CRSD et son accord sur le montant de 500 000 euros.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE CONFIRMER** l'affectation en investissement d'un crédit de 10 500 000 € TTC (soit 8 779 264,22 € HT) dans le cadre de la construction d'une salle de musiques actuelles à Metz-Borny,
- **DE SOLLICITER** une aide de l'Etat au titre du FNADT-CRSD pour la construction d'une salle de musiques actuelles pour un montant de dépenses de 8 779 264,22 € HT soit une participation de l'Etat de 500 000 € (4%),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes relatives à ladite subvention FNADT-CRSD auprès de l'Etat.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. JACQUAT Denis, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 47 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme BORI Danielle, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William (x2), Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie , Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, M. JACQUAT Denis, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 8 Mme QUILLOT Anne-Noëlle (excusée), Mme PALLEZ Christiane, M. BELHADDAD Belkhir, M. KRAUSENER Gilbert, Mme DUPONT Laure (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel, M. JEAN Thierry.

DCM N°10-12-07 : ZAC du Sansonnet (Quartier de Devant-les-Ponts) Approbation du dossier de réalisation :

M. LIOGER, Rapporteur, expose qu'afin de faire face à la demande soutenue en terrains constructibles, le Conseil Municipal a décidé lors de sa séance du 26 janvier 2006 la création de la ZAC du Sansonnet dans le quartier de Devant-les-Ponts.

Les acquisitions nécessaires à la ZAC du Sansonnet ont été réalisées après Déclaration d'Utilité Publique du 11 juillet 2007 et enquête parcellaire dans ce périmètre pour une surface opérationnelle de 12,3 ha.

La Ville de Metz a défini les objectifs de l'opération et son projet global de construction en prenant en compte le bilan de la concertation préalable et les propositions concertées avec la population pendant l'étude de projet.

L'organisation spatiale de la zone permet dans son principe de créer les conditions les plus favorables au développement d'une nouvelle offre de logements intégrés à l'environnement urbain et paysager.

Le projet global de construction prévoit environ 390 logements collectifs et individuels, ainsi qu'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Le programme des équipements publics comprend en outre un parc urbain d'une superficie de 2,3 ha environ et une soixantaine de jardins familiaux situés dans la zone inondable inconstructible (classé NP7 au Plan Local d'Urbanisme).

La procédure de mise en œuvre de l'opération d'aménagement prévoit à ce stade l'établissement du dossier de réalisation de la ZAC suivant les dispositions prévues au Code d'urbanisme à l'article R311-7 et devant nécessairement comprendre les pièces suivantes :

1. Programme des équipements publics à réaliser dans la zone :

Les équipements publics à réaliser permettent la viabilisation de la zone en voirie et réseaux divers, et la constitution d'espaces verts.

Le nouveau réseau viaire de la zone renforce ainsi le réseau urbain existant et offre de nouveaux itinéraires de desserte suivant une trame organisée à partir d'une voie principale Est-Ouest traversant la zone, et de voies secondaires transversales.

2. Programme global des constructions à réaliser dans la zone :

Celui-ci prévoit la construction de logements collectifs (pour 2/3) et individuels, en accession et location libre ou en locatif social, ainsi qu'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), représentant une surface hors d'œuvre nette (ou SHON) prévisionnelle totale de 49 500 m².

3. Modalités prévisionnelles de financement échelonnées dans le temps :

Les modalités prévisionnelles de financement échelonnées dans le temps présentent un rythme de dépenses et de recettes sur neuf (9) années et un bilan financier équilibré à hauteur de 12,139 M€ TTC.

Les acquisitions foncières ont été menées par l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) par voie amiable et par voie d'expropriation, suivant la convention foncière qui a été signée le 27 mars 2006 entre la Ville et l'EPFL, et la Déclaration d'Utilité Publique du 11 juillet 2007.

Les dépenses d'aménagement et d'équipement des terrains comprennent principalement des acquisitions foncières (2,1 M€ TTC), des études générales (0,9 M€ TTC), des travaux d'infrastructure (7,4 M€ TTC), et des honoraires techniques (0,3 M€ TTC).

Les prévisions de recettes sont quasi exclusivement constituées des cessions des charges foncières (à hauteur de 10,6 M€ TTC).

Il est à noter qu'un prix de cession différencié est appliqué pour le logement social afin de favoriser la mixité urbaine.

Le prix de cession est estimé à 165 €/m² HT SHON pour le logement social et 200 €/m² HT SHON pour le logement libre.

Une participation de la Ville de Metz à hauteur de 1,25 M€ HT, équivalente à 70 % du montant total, permet de contribuer à la réalisation de la voirie primaire (est-ouest) destinée à renforcer le maillage viaire de la ville et dont le principe existait préalablement à la création de la ZAC.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC du Sansonnet ci-joint établi conformément aux dispositions de l'article R311-7 du Code de l'Urbanisme, comprenant les pièces suivantes :
 - le rapport de présentation,
 - le programme prévisionnel des équipements publics à réaliser dans la zone,
 - le programme global des constructions à réaliser dans la zone,
 - le bilan financier prévisionnel global et détaillé équilibré à hauteur de 12 139 063 € TTC en dépenses et en recettes, portant les modalités prévisionnelles de financement échelonnées dans le temps.
 - les compléments à l'étude d'impact relatifs aux éléments qui ne pouvaient être appréciés au moment de la constitution du dossier de création.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** conformément aux dispositions de l'article R. 311-7 du Code de l'Urbanisme le dossier de réalisation de la ZAC du Sansonnet comprenant :
 - le rapport de présentation,
 - le programme prévisionnel des équipements publics à réaliser dans la zone,
 - le programme global des constructions à réaliser dans la zone,
 - les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps,
 - les compléments à l'étude d'impact,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents,
- **D'IMPUTER** les dépenses et recettes correspondantes au budget annexe des zones pour les exercices concernés.

Interventions de : M. JACQUAT Denis, M. ALDRIN Jérémy, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 48 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme BORI Danielle, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, M. TRON Jacques, M. KOENIG Sébastien (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. HEULLUY Bernard, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William (x2), Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme DUPONT Laure (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, M. JACQUAT Denis, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 7 Mme QUILLOT Anne-Noëlle (excusée), Mme PALLEZ Christiane, M. KRAUSENER Gilbert, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. JEAN Thierry, Mme SALLUSTI Patricia, M. GANDAR Pierre.

DCM N°10-12-08 : Ecoquartier des Coteaux de la Seille – Loi sur l’Eau – Enquête publique sur le territoire de la Commune de Metz :

M. DARBOIS, Rapporteur, expose que le premier écoquartier messin, la ZAC des Coteaux de la Seille entend répondre aux besoins de nouveaux logements tout en tenant compte de l’ensemble des dimensions du développement durable à l’échelle d’un quartier, les dimensions environnementales, sociales et économiques.

Ce nouveau quartier est majoritairement destiné à l’habitat et offrira 1 600 logements neufs qui devront intégrer des exigences environnementales fortes, notamment sur le plan de la performance énergétique.

Le projet entre maintenant dans une phase opérationnelle. Il est donc nécessaire d’obtenir l’autorisation, au titre du code de l’environnement, d’aménager l’écoquartier des Coteaux de la Seille sur le territoire de la Ville de Metz. Cette autorisation est demandée par Metz Métropole, concessionnaire des Réseaux d’Eaux Pluviales.

C’est pourquoi une enquête publique sur le dossier « loi sur l’eau » a été lancée par la Préfecture, du 24 novembre au 8 décembre 2010.

Ce dossier n’appelle pas d’observations de la Ville de Metz qui émet un avis favorable à cette demande d’autorisation.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE DONNER** un avis favorable à cette demande d’autorisation.

Interventions de : M. JACQUAT Denis, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 48 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme BORI Danielle, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, M. TRON Jacques, M. KOENIG Sébastien (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. HEULLUY Bernard, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William (x2), Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme OASISCHAEFER Catherine, Mme DUPONT Laure (x2), Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie , Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, M. JACQUAT Denis, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 7 Mme QUILLOT Anne-Noëlle (excusée), Mme PALLEZ Christiane, M. KRAUSENER Gilbert, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. JEAN Thierry, Mme SALLUSTI Patricia, M. GANDAR Pierre.

DCM N°10-12-09 : Reconversion du site de l'ancienne Manufacture des Tabacs - Révision simplifiée n° 1 du PLU et définition des modalités de concertation :

M. LIOGER, Rapporteur, expose que le site de la manufacture des tabacs, rue Belle-Isle va prochainement faire l'objet d'une reconversion. Le propriétaire actuel envisage en effet de céder le site à un opérateur privé.

Du fait de sa situation, l'ancienne manufacture des tabacs présente un enjeu considérable à l'échelle du centre-ville de Metz en matière de projet urbain et pour le renouvellement du quartier des Isles. Lieu de centralité avec la présence de la place Saint-Vincent et son futur réaménagement en accompagnement du projet METTIS, son devenir nécessite une attention particulière et offre l'occasion de créer une ouverture vers les berges de Moselle.

Ce site n'a plus vocation à rester un site industriel, mais à participer à l'évolution urbaine du secteur dans une cohérence d'aménagement et de programmation. Aujourd'hui classé au Plan Local d'Urbanisme en zone UYA2, secteur d'activités de services et d'équipements, il doit être ouvert à d'autres destinations que celles prévues actuellement pour favoriser sa reconversion et permettre une plus grande mixité d'usages.

Aussi il est proposé de créer un zonage propre au Plan Local d'Urbanisme permettant d'affirmer les options urbaines souhaitées par la commune à savoir :

- Le désenclavement du site de la manufacture par la création de percées sur la rue Belle-Isle,
- La mise en relation de la place Saint Vincent avec les berges de la Moselle,
- Une programmation privilégiant la mixité des fonctions.

La procédure proposée est celle de la révision simplifiée dont l'objet est la réalisation d'une opération privée ou publique présentant un intérêt général notamment pour la commune. L'enjeu urbain de ce site justifie très clairement ce principe d'intérêt général.

Cette procédure comprend une phase de concertation dont les modalités seront les suivantes :

- Affichage de la délibération pendant toute la durée des études nécessaires,
- Article dans le Metz Magazine,
- Réunion publique avec la population,
- Exposition présentant les enjeux du projet.

Elle comprend également une réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées et enfin une enquête publique similaire à celle menée dans le cadre d'une modification permettant à chacun de s'exprimer sur le projet.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE PRESCRIRE** une révision simplifiée du PLU en vue de permettre la reconversion du site de l'ancienne manufacture des tabacs, rue Belle-Isle,

- **DE LANCER** la concertation prévue à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, sur le projet et sur ses incidences sur le PLU, sous la forme suivante :
 - affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires
 - article dans le Metz Magazine
 - réunion publique avec la population
 - exposition présentant les enjeux du projet

La Municipalité se réserve la possibilité de compléter celle-ci par tout autre moyen facilitant cette concertation.

- **DE DIRE** que La présente délibération sera transmise au Préfet, et notifiée :
 - aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général,
 - aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers et de la Chambre d'Agriculture,
 - au Président de Metz Métropole,
 - au Président du Syndicat Mixte du SCOTAM,
- **DE DIRE** que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie et d'une mention dans un journal local.

Interventions de : M. ZIMMERMANN Marie-Jo, M. ALDRIN Jérémy, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 51 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme BORI Danielle, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. KOENIG Sébastien (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William (x2), Mme LEBLAN Brigitte, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, M. JACQUAT Denis, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 4 Mme QUILLOT Anne-Noëlle (excusée), Mme PALLEZ Christiane, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse.

DCM N°10-12-10 : Instauration du Droit de Prémption Urbain Renforcé :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose que le droit de prémption urbain a été instauré à Metz par Délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2008 sur un périmètre couvrant les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme.

Le DPU est exercé en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations d'aménagement mais aussi de la constitution de réserves foncières nécessaires à la réalisation de ces opérations.

Les biens susceptibles d'être préemptés sont les immeubles ou ensemble de droits sociaux donnant vocation à l'attribution en propriété ou en jouissance d'un immeuble ou d'une partie d'immeuble bâti ou non bâti, essentiellement.

Cependant, l'article L. 211-4 du Code de l'Urbanisme énumère les mutations qui échappent au champ d'application du DPU, notamment :

- la cession de la majorité des parts sociales d'une société civile immobilière,

ainsi que :

- l'aliénation de lots constitués par un local d'habitation, professionnel ou mixte, compris dans un bâtiment soumis au régime de la copropriété depuis plus de 10 ans,
- la cession de parts ou d'actions de sociétés donnant vocation à l'attribution d'un local d'habitation, professionnel ou mixte assortis de locaux accessoires,
- l'aliénation d'un immeuble bâti, pendant 10 ans à compter de son achèvement.

L'instauration du DPU Renforcé, en incluant au champ d'application du Droit de Prémption Urbain, les exemptions ci-dessus visées, permettrait de poursuivre plusieurs objectifs :

- apporter une connaissance élargie du marché des mutations immobilières,
- mettre à disposition de la collectivité un outil plus complet de la maîtrise foncière,
- restreindre les aliénations qui échappent au champ d'application du Droit de prémption,
- permettre à la Ville d'intervenir par prémption, sur les ventes de majorités de parts de SCI.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPLIQUER** le Droit de Prémption aux aliénations visées à l'art. L211-4 de a) à d), sur les zones U et AU du PLU,

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 51 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme BORI Danielle, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. KOENIG Sébastien (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M.

SCHUMAN William (x2), Mme LEBLAN Brigitte, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie , Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, M. JACQUAT Denis, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 4 Mme QUILLOT Anne-Noëlle (excusée), Mme PALLEZ Christiane, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse.

DCM N°10-12-11 : Contrat de Délégation de Service Public du stationnement payant sur voirie à Metz - Avenant n° 2 :

M. DARBOIS, Rapporteur, expose que par délibération en date du 28 janvier 2010 la Collectivité a confié à la société PARCS GFR, substituée depuis lors par la société dénommée SEVM, le soin d'exploiter par voie de Délégation de Service Public (DSP) le stationnement payant sur voirie sur les voies ouvertes à la circulation publique et leurs dépendances situées sur le ban communal de la Ville de Metz.

Après quelques mois de fonctionnement, et dans un contexte d'équilibre et de complémentarité entre les offres publiques de stationnement payant et gratuit en centre-ville (il est rappelé qu'il existe plus de 3 600 places gratuites à l'approche du centre-ville), il est proposé d'adapter le dispositif pour répondre au mieux aux attentes des usagers.

1. Le stationnement résidentiel.

Le contrat a offert, pour la première fois à Metz, la possibilité pour les résidents de disposer, dans la plupart des secteurs ouverts au stationnement payant sur voirie, d'un droit de stationnement à tarif privilégié. Ce dispositif s'inscrit dans une vision globale de renforcement des offres de stationnement au profit des résidents du centre-ville afin d'améliorer leur qualité de vie en milieu urbain dense.

Il est rappelé que le contrat de DSP avait estimé le nombre des abonnés à 600 sur 2010. A la fin du 3ème trimestre, 537 macarons étaient en cours de validité dont 100 annuels, 170 trimestriels, 104 mensuels et 163 journaliers.

Face au succès rencontré par le dispositif depuis avril 2010, et pour continuer de répondre à l'attente de la population qui trouve ainsi de plus grandes facilités pour se garer à proximité de son domicile, il est envisagé, à la fois :

- de mettre en place le stationnement résidentiel dans les secteurs non couverts à ce jour des Hauts de Ste Croix, Outre Seille et des Iles,
- d'étendre l'accès aux tarifs résidentiels pour les habitants du plateau piétonnier et de la Place de la Comédie, précision étant apportée que les riverains concernés ne pourront choisir qu'une seule zone de stationnement leur donnant droit à l'octroi d'une carte de résident.

Il est par ailleurs proposé d'accorder à l'ensemble des résidents la possibilité d'opter pour l'une des zones de stationnement jouxtant leur zone de résidence, leur choix devant néanmoins s'arrêter sur une seule zone de stationnement.

2. L'extension du stationnement payant.

Le renforcement de l'offre de stationnement au profit des résidents nécessite d'accroître l'offre de stationnement payant sur voirie. L'extension du stationnement payant proposée est estimée par voie de conséquence à :

- Outre Seille : 102 places
- Hauts de Sainte Croix : 24 places
- Les Iles : 66 places
- Centre Ville : 16 places

3. Le paiement par téléphonie mobile au temps réel.

Après avoir obtenu l'accord des différents ministères concernés pour un développement sur Metz du paiement par téléphonie mobile, son utilisation depuis début septembre mérite d'être rendue encore plus attractive par une action visant à renforcer le nombre d'utilisateurs.

Compte tenu du fait que le taux de pénétration du téléphone portable est, selon l'ARCEP, de 97 % en France (127,6% en Europe de l'ouest), son développement ne peut qu'être encouragé pour des raisons de commodité.

Les modalités de fonctionnement du dispositif permettent de rapprocher les conditions de paiement par téléphone mobile au plus près possible du temps réel de stationnement et de mettre en place le paiement à la minute, l'utilisateur restant cependant soumis à la limitation du temps de stationnement (de 20 minutes à 3h selon les zones) et au tarif maximal applicable à la zone considérée.

Enfin, le dispositif du paiement par téléphone mobile répond à l'attente d'utilisateurs professionnels (professions médicales, artisans, dépanneurs ...) dont les interventions sont souvent de courte durée et qu'un paiement au temps réel de stationnement intéressera.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de mettre en place le stationnement résidentiel dans les secteurs non couverts à ce jour des Hauts de Ste Croix, Outre Seille et des Iles et d'étendre l'accès aux tarifs résidentiels pour les habitants du plateau piétonnier, et de la place de la Comédie,
- d'acter le renforcement du stationnement payant sur voirie afin d'offrir de nouvelles capacités de stationnement aux résidents des secteurs concernés,
- d'accepter le principe de l'application du paiement au temps réel pour les utilisateurs du téléphone mobile,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 comportant les modifications indiquées ci-dessus.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

EXTENSION DE L'OFFRE DE STATIONNEMENT POUR LES RESIDENTS

- **DE PORTER**, au cours du mois de janvier 2011, l'offre de stationnement payant sur voirie de 2666 à 2874 environ, par la création de 208 places supplémentaires ainsi réparties :

HAUTS DE SAINTE CROIX	
Rue des Récollets	7
Rue d'Enfer	12
Rue de l'Abbé Risse	5
OUTRE SEILLE	
Rue du Champé	18
Rue de la Basse Seille	29
Rue des Tanneurs	18
Rue de l'Epaisse Muraille	12
Rue de la Grève	6
Rue Saint Eucaire	8
Rue Mabile	4
Rue Gisors	6
Impasse Cour aux Puits	1
CENTRE VILLE	
Square Sœur Hélène	8
Rue du Vivier	8
LES ILES	
Rue de la Vignotte	8
Rue Holandre Piquemal	10
Rue Saint Marcel	27
Rue de la Haye	21

- **D'OCTROYER** aux habitants concernés par le renforcement du stationnement payant sur voirie ainsi que ceux résidants dans les rues et places à vocation piétonne du centre-ville et plus généralement dans les secteurs fixés selon le plan joint en annexe, une carte de résident par foyer sur production des pièces justifiant de la domiciliation dans les secteurs concernés et de l'immatriculation d'un véhicule à cette même adresse ou permettant de démontrer le lien avec le demandeur ;
- **DE LIMITER** le stationnement durant trois jours consécutifs au maximum sur le même emplacement, dans la zone du domicile du bénéficiaire ou, pour les habitants des rues et places piétonnes définies en annexe, dans l'une des 8 zones choisie par ces derniers ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du stationnement sur voirie à Metz tel que joint en annexe ainsi que tout acte ou tout document se rapportant à la mise en œuvre de cet avenant et de la présente délibération ;

- **DE PRECISER** que les dépenses liées à la mise en place de la signalisation verticale et horizontale ainsi qu'à la gestion des abonnés résidents relèvent du contrat de délégation de service public du stationnement payant sur voirie ;
- **DE RENVOYER**, de manière générale, à Monsieur le Maire ou son représentant le soin de prendre, notamment dans le cadre des pouvoirs de police, les arrêtés d'application de la présente délibération ainsi que toute mesure liée à l'évolution du nombre de places de stationnement sur voirie ou propre à en améliorer le fonctionnement.

DEVELOPPEMENT DU PAIEMENT PAR TELEPHONIE MOBILE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à introduire dans le service public du stationnement payant sur voirie le principe du paiement à la minute la plus proche pour les utilisateurs de téléphone mobile et à signer tout acte ou tout document se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **DE RENVOYER**, de manière générale, à Monsieur le Maire ou son représentant le soin de prendre, notamment dans le cadre des pouvoirs de police, les arrêtés d'application de la présente délibération.

Interventions de : Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. JACQUAT Denis, M. LEBEAU Emmanuel, M. ALDRIN Jérémy, M. DARBOIS René, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 52 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme PALLEZ Christiane Mme PALLEZ Christiane, Mme BORI Danielle, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. KOENIG Sébastien (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William (x2), Mme LEBLAN Brigitte, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie , Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, M. JACQUAT Denis, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

Voix contre : ./.

Abstention : 1 M. LEBEAU Emmanuel.

Absents au moment du vote : 2 Mme QUILLOT Anne-Noëlle (excusée), Mme NICOLAS Martine.

DCM N°10-12-12 : Liquidation du Groupement d'Intérêt Public – Développement Social Urbain du GPV de Metz-Borny :

M.TOULOUZE, Rapporteur, expose que l'avenant à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public - Développement Social Urbain du Grand Projet de Ville de Metz-Borny approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2008, prévoyait en son article 6 que cette instance prendra fin à la date d'échéance de la convention ANRU de Metz-Borny, soit le 31 décembre 2010.

Le Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt Public - Développement Social Urbain du Grand Projet de Ville de Metz-Borny a validé le 29 septembre 2010 le principe de cette dissolution et arrêté les décisions suivantes :

- La Ville de Metz assurera dès le 1er janvier 2011, le règlement des dépenses mandatées et non encore payées par le Groupement d'Intérêt Public au 31 décembre 2010 ainsi que l'encaissement des titres émis au 31 décembre 2010. La Ville de Metz prendra à sa charge les dépenses et les recettes non mandatées à compter du 1er janvier 2011,
- La Ville de Metz percevra la trésorerie du GIP après sa dissolution effective qui doit intervenir au plus tard le 30 juin 2011,
- Le patrimoine du Groupement d'Intérêt Public deviendra propriété de la Ville de Metz à compter du 1er janvier 2011, un état récapitulatif du patrimoine concerné étant annexé au présent rapport
- La Ville de Metz assurera le règlement de tous les litiges faisant suite à la dissolution du groupement,
- Les droits et obligations du GIP seront transférés à la Ville de Metz à compter du 1er janvier 2011, notamment ceux afférents aux études initiées par ledit groupement.

La poursuite de l'opération de rénovation urbaine au-delà de l'échéance du 31 décembre 2010, et ce jusqu'au terme du programme opérationnel défini par avenant à la convention ANRU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 2010, nécessite que soient arrêtés les principes d'organisation permettant d'assurer la continuité des missions suivantes :

- La coordination générale de l'opération (volets social et urbain)
- La mise en synergie des différents acteurs opérationnels (maîtres d'oeuvre, maîtres d'ouvrage)
- L'animation du partenariat institutionnel (Ville de Metz, ANRU, Etat, CDC, bailleurs, chambres consulaires...)
- La mise au point des dossiers relatifs au financement général du projet et à sa conduite dans le temps
- La promotion de l'opération.

Il est proposé que la ville assume à compter du 1er janvier 2011 les activités dévolues au GIP-GPV. La Ville de Metz entend garantir la poursuite d'une dynamique de travail partenarial et concerté indispensable à la bonne marche du projet. Le Conseil d'Administration du GIP-GPV du 29 septembre 2010 a émis un avis favorable à ce que la coordination et l'animation du programme opérationnel relevant de la convention ANRU ainsi que la poursuite du travail d'élaboration d'un programme d'intervention sur les secteurs Limousin et Languedoc relèvent de la responsabilité du service de la Politique de la Ville.

A ce titre, la Ville de Metz mobilisera les moyens nécessaires à la poursuite de cette mission :

- le chef du service municipal de la politique de la ville assumera une mission de chef de projet. Il bénéficiera d'une lettre de mission cosignée par la Ville de Metz et l'Etat qui

définira ses missions et les objectifs visés. Cette mission sera menée en lien avec la Direction Générale des Services en raison des enjeux du projet et de la transversalité qu'il implique dans sa mise en œuvre, notamment au niveau de l'administration municipale.

- en complément deux postes doivent être créés pour maintenir le suivi et la coordination administrative du projet et son suivi comptable et financier.

La rémunération afférente à ces postes sera respectivement fixée par référence aux cadres d'emplois d'attaché territorial et d'adjoint administratif, auxquels s'ajouteront les régimes indemnitaires correspondants ainsi que les compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz.

Les cofinanceurs du GIP-GPV seront sollicités afin de contribuer au financement du dispositif.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE DECIDER** que la Ville de Metz assurera dès le 1er janvier 2011, le règlement des dépenses mandatées et non encore payées par le Groupement d'Intérêt Public au 31 décembre 2010 ainsi que l'encaissement des titres émis au 31 décembre 2010. La Ville de Metz prendra à sa charge les dépenses et les recettes non mandatées à compter du 1er janvier 2011 et percevra la trésorerie du GIP après sa dissolution effective qui doit intervenir au plus tard le 30 juin 2011. Le patrimoine du Groupement d'Intérêt Public deviendra propriété de la Ville de Metz à compter du 1er janvier 2011.
- **D'APPROUVER** le principe pour la Ville de Metz d'assurer le règlement de tous les litiges qui pourraient faire suite à la dissolution du Groupement d'Intérêt Public,
- **D'APPROUVER** le transfert à la Ville de Metz des droits et obligations du Groupement d'Intérêt Public à compter du 1er janvier 2011, notamment ceux afférents aux études initiées par ledit groupement.

CREATION DE DEUX POSTES

- **DE CREER** un poste d'agent de catégorie A et d'affecter un agent sur ce poste dans les conditions de recrutement et de rémunération suivantes :
Missions : assurer la coordination administrative et le suivi technique du projet de rénovation urbaine
Emploi : cadre administratif
Niveau de recrutement : une licence dans le domaine de l'aménagement du territoire, au moins.
Niveau de rémunération : cadre d'emploi des attachés territoriaux, régime indemnitaire correspondant ainsi que les compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz, en sus.
- **DE CREER** un poste de catégorie C sur la fonction d'adjoint administratif et d'affecter un agent sur ce poste dans les conditions de recrutement et de rémunération suivantes :
Missions : collaborateur du cadre A susvisé, particulièrement chargé des traitements de dossiers administratifs y compris sur le plan comptable, rédaction de courriers, accueil, diverses tâches administratives et gestion bureautique des dossiers de rénovation urbaine.
Emploi : assistant administratif

Niveau de recrutement : sans niveau particulier

Niveau de rémunération : cadre d'emplois d'adjoint administratif, régime indemnitaire correspondant ainsi que les compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz, en sus.

Ces agents pourront être soit des agents titulaires dans les conditions fixées par la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative aux positions des fonctionnaires territoriaux, soit du personnel recruté sous contrat suivant les dispositions prévues par l'article 3 de la loi n°84-53n du 26 janvier 1984.

- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes,
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Interventions de : M. JACQUAT Denis, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme PALLEZ Christiane Mme BORI Danielle, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia, M. KOENIG Sébastien (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William (x2), Mme LEBLAN Brigitte, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie , Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, M. JACQUAT Denis, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 2 Mme QUILLOT Anne-Noëlle (excusée), M. ANTOINE Christian.

DCM N°10-12-13 : Opération de renouvellement urbain de Metz-Borny – Participation financière à l'indemnisation des occupants des cellules commerciales démolies :

M.TOULOUZE, Rapporteur, expose que les travaux d'aménagement de la plateforme socio-économique actuellement en cours de réalisation dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain de Metz-Borny vont renforcer l'attractivité du quartier grâce à des aménagements de qualité, à la diversification des fonctions et à la redynamisation de l'économie locale.

La première étape de cette opération d'envergure a consisté dans la démolition de quatre ensembles immobiliers propriété de Metz Habitat Territoire, comprenant 448 logements et un

ensemble de cellules commerciales ou professionnelles. Le montant global de l'indemnisation des occupants de ces cellules a été estimé 737 704 € au terme d'une expertise confiée à un expert près la Cour d'Appel de Metz.

L'avenant à la convention ANRU soumis à l'approbation du Conseil Municipal du 28 octobre 2010 prévoit les participations financières suivantes en ce qui concerne la « libération des emprises de la plate-forme socio-économique » :

- ANRU : 368 852 €
- Metz Habitat Territoire : 184 426 €
- Ville de Metz : 184 426 €

La part de subvention ANRU ayant été versée à Metz Habitat Territoire par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, il convient de procéder au versement de la part de subventionnement communale.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de valider le principe du versement de cette participation financière, les crédits étant inscrits au budget de l'exercice en cours, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention financière afférente passée avec Metz Habitat Territoire.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** le versement d'une participation financière de 184 426 € à Metz Habitat Territoire au titre de la « libération des emprises de la plate-forme socio-économique »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention financière afférente,
- **D'IMPUTER** la dépense sur le budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. JACQUAT Denis, M. TOULOUZE Jean-Michel.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 49 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme PALLEZ Christiane, Mme BORI Danielle, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, M. TRON Jacques, M. KOENIG Sébastien (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William (x2), Mme LEBLAN Brigitte, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, Mme SAGRAFENA Myriam, M. JACQUAT Denis, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 6 Mme QUILLOT Anne-Noëlle (excusée), M. ANTOINE Christian, Mme SALLUSTI Patricia, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme MERTZ Claire.

DCM N°10-12-14 : Déclassement et cession d'un complément d'emprise communale située boulevard Saint-Symphorien à Longeville-lès-Metz :

M. GANDAR, Rapporteur, expose que la société BATIGERE SAREL a acquis plusieurs parcelles privées situées en bordure du boulevard Saint Symphorien aux abords du complexe sportif Saint Symphorien et de la patinoire sur le territoire de la commune de Longeville-les-Metz dans le cadre de la réalisation d'une opération de construction de 55 logements sociaux. Ceux-ci concourent à la reconstitution de l'offre de logements dans le cadre de la convention signée avec l'ANRU.

Dans cette perspective et pour répondre aux règles d'urbanisme, le projet nécessite l'acquisition d'un complément d'emprise foncière appartenant à la Ville de Metz d'environ 1 200 m².

Il est proposé de céder cette superficie à ladite société conformément à l'évaluation du Service France Domaine, soit 64 000 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE DECLASSER** et de céder à la Société BATIGERE SAREL – 1, rue du Pont Rouge à Metz ou, après accord de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à elle, une emprise foncière d'environ 1200 m² à distraire du terrain communal cadastré sous :

BAN DE LONGEVILLE LES METZ
Section 21 – n° 84 – 2 ha 60 a 19 ca

dans la perspective de la réalisation d'une opération de construction de 55 logements sociaux ;

- **DE REALISER** cette opération foncière conformément à l'évaluation du Service France Domaine, soit 64 000 € environ, le prix exact, déterminé après arpentage de la parcelle, étant payable au comptant à la signature de l'acte de vente ;
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire, les frais d'arpentage étant supportés par la Ville de Metz ;
- **D'ENCAISSER** la recette au budget de l'exercice concerné ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 48 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme PALLEZ Christiane, Mme BORI Danielle, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, M. TRON Jacques, M. KOENIG Sébastien (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William (x2), Mme LEBLAN Brigitte, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, Mme SAGRAFENA Myriam, M. JACQUAT Denis, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 7 Mme QUILLOT Anne-Noëlle (excusée), M. ANTOINE Christian, Mme SALLUSTI Patricia, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel.

DCM N°10-12-15 : Convention de réservation de logements locatifs sociaux avec Présence Habitat :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose que la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole s'est portée garante de prêts contractés par la Société d'HLM Présence Habitat pour l'acquisition-amélioration de 3 logements locatifs PLA-I situés 29 rue Chrodegand à Metz.

En contrepartie de la garantie communautaire, la société Présence Habitat doit réserver au bénéfice de la Ville de Metz un contingent de logements locatifs sociaux équivalent à 20% du programme.

Les attributions seront effectuées sur proposition du Centre Communal d'Action Sociale de Metz.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** ladite convention,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer avec la Société d'HLM Présence Habitat ladite convention.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 46 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme PALLEZ Christiane, Mme BORI Danielle, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, M. TRON Jacques, M. KOENIG Sébastien (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M.

SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélina, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William (x2), Mme LEBLAN Brigitte, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 9 Mme QUILLOT Anne-Noëlle (excusée), M. ANTOINE Christian, Mme SALLUSTI Patricia, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. JACQUAT Denis, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

DCM N°10-12-16 : Grange des Antonistes - Mainlevée d'un droit à la résolution de l'acte de vente :

M. LIOGER, Rapporteur, expose que la Ville de Metz a cédé en 1993 à l'Etat un immeuble situé rue des Piques en vue de l'installation des Services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine et éventuellement d'autres activités à vocation culturelle.

Cette transaction foncière était subordonnée à l'inscription au livre foncier d'un droit à la résolution de la vente pour garantir l'affectation des lieux et la réalisation de travaux, le non respect de ces obligations entraînant de plein droit la résolution du contrat.

L'Etat est propriétaire de cet immeuble bâti depuis 17 ans et a réalisé des travaux partiels pour un montant de 2 568 811,79 € HT.

Dans le cadre de son organisation interne, l'Etat ne souhaite plus utiliser ce bien pour ses services et a proposé sa mise en vente.

La Ville de Metz n'est pas intéressée par le rachat de ce bien pour lequel elle n'a pas d'usage et sur lequel des travaux conséquents restent à réaliser.

Dans le cadre de la cession de la Grange des Antonistes par l'Etat, il est proposé au Conseil Municipal de renoncer au droit à la résolution de la vente et de demander la radiation de cette inscription au livre foncier afin de permettre à l'Etat de disposer librement de ce bien immobilier.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE RENONCER** au droit à la résolution de la vente inscrit au Livre Foncier pour garantir les conditions de la vente d'un immeuble communal rue des Piques à l'Etat,
- **DE DEMANDER** la radiation de cette inscription au Livre Foncier,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 46 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme PALLEZ Christiane, Mme BORI Danielle, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, M. TRON Jacques, M. KOENIG Sébastien (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William (x2), Mme LEBLAN Brigitte, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 9 Mme QUILLOT Anne-Noëlle (excusée), M. ANTOINE Christian, Mme SALLUSTI Patricia, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. JACQUAT Denis, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

DCM N°10-12-17 : Transfert d'une servitude de presbytère :

M. MARTALIE, Rapporteur, expose que par acte de vente en date du 26/10/1970, la Ville de Metz est devenue propriétaire de l'immeuble situé 26, rue au Bois à Magny, acquisition qui avait été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral, puisque ce bâtiment devait faire office de presbytère et permettre ainsi le logement de Monsieur le Curé de Magny.

En 1994, au départ à la retraite de Monsieur l'Abbé Antoine et avec l'accord de l'Evêché, le presbytère a été loué à des particuliers à titre précaire et révocable.

Aujourd'hui, le locataire en place a manifesté le souhait de se porter acquéreur de cet immeuble. Mais la vente ne peut se concrétiser sans la levée de « servitude de presbytère » qui grève cette propriété.

L'Evêché de Metz, interrogé à cet effet, est disposé à permettre la levée de cette servitude, et sollicite son transfert sur le bâtiment situé 22, rue Jean d'Apremont pour lequel le curé de la paroisse et le conseil de Fabrique ont manifesté leur intérêt d'une part pour l'aménager en logement pour un prêtre et d'en disposer pour y exercer l'ensemble de leurs activités.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de demander la levée de « servitude de presbytère » grevant l'immeuble 26 rue au Bois, et de donner son accord sur son transfert sur le bâtiment situé 22, rue Jean d'Apremont.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE DEMANDER** à l'Evêché de Metz la levée de « servitude de presbytère » grevant actuellement l'immeuble 26, rue au Bois, et donne son accord au transfert de cette servitude sur la propriété communale 22, rue Jean d'Apremont ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et signer tous documents s'y rapportant.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 46 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme PALLEZ Christiane, Mme BORI Danielle, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, M. TRON Jacques, M. KOENIG Sébastien (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William (x2), Mme LEBLAN Brigitte, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 9 Mme QUILLOT Anne-Noëlle (excusée), M. ANTOINE Christian, Mme SALLUSTI Patricia, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. JACQUAT Denis, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

DCM N°10-12-18 : Renouvellement pour l'année 2011 des conventions de coopération entre la Ville de Metz et Pôle Emploi, et de mise à disposition de personnel Pôle Emploi :

M. KOENIG, Rapporteur, expose qu'afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi messins, un partenariat a été instauré en 1988 entre la Ville de Metz et Pôle Emploi, par la signature d'une convention de collaboration.

Cette collaboration qui repose sur la complémentarité entre les deux organismes a pour objectif d'améliorer les services de proximité rendus aux usagers, en les accompagnant dans leurs démarches de recherche d'emploi et en leur donnant accès à diverses prestations et formations.

Elle autorise également la mise en place d'actions spécifiques, ainsi que l'échange d'informations relatives à la situation de l'emploi à Metz et plus généralement dans le bassin d'emploi de Metz.

Le partenariat a été complété en 1996, par la signature d'une convention dite de "Mise à disposition de personnel Pôle Emploi".

Le coût de cette action, qu'il est proposé de reconduire du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, est estimé à 39 230 euros et comprend la prise en charge des salaires bruts charges patronales comprises du conseiller.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer :

- la convention de coopération avec accès informatique pour l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi de Metz, et,
- la convention de mise à disposition de personnel Pôle Emploi.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE RENOUELER** pour l'année 2011, la collaboration entre la Ville de Metz et Pôle Emploi par la signature d'une nouvelle convention partenariale,
- **DE COMPLETER** ce partenariat par la signature d'une convention de mise à disposition de personnel Pôle Emploi au Service Emploi et Insertion et de participer au financement de cette action par un crédit de 39 230 euros, à inscrire au budget de l'exercice concerné,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites « convention de coopération » et « convention de mise à disposition » ainsi que toutes les pièces contractuelles s'y rapportant.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 46 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme PALLEZ Christiane, Mme BORI Danielle, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, M. TRON Jacques, M. KOENIG Sébastien (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélima, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William (x2), Mme LEBLAN Brigitte, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, Mme SAGRAFENA Myriam, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 9 Mme QUILLOT Anne-Noëlle (excusée), M. ANTOINE Christian, Mme SALLUSTI Patricia, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. JACQUAT Denis, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

DCM N°10-12-19 : Conventions de mécénat – Ouvrage « Metz Vue du Ciel » :

M. LECOQ, Rapporteur, expose que Metz s'est engagée dans une transformation forte de son image. L'afflux de touristes régionaux, nationaux et internationaux est en forte croissance. L'ouverture du Centre Pompidou-Metz est le moteur de cette expansion touristique mais aussi de l'intérêt des messins redécouvrant leur ville.

Les ouvrages relatifs à Metz connaissent une hausse des ventes. A cet effet, la Municipalité a souhaité disposer d'un ouvrage particulier sur la Cité afin de pouvoir l'offrir à ses hôtes de prestige et ouvrir sa commercialisation à tout un chacun.

La ville de Metz s'est rapprochée de la société Carré Blanc qui a imaginé et édité l'ouvrage « METZ VUE DU CIEL ». Celui-ci permet de porter un nouveau regard sur Metz : son architecture riche de 3 000 ans d'histoire, son poumon vert et ses parcs, ses étendues d'eau, son urbanisme, son engagement écologique, sa vie commerçante avec des vues aériennes réalisées par le photographe Frantisek ZVARDON.

Au titre des actions de communication inscrites au budget primitif 2010, la Ville de Metz s'est donc portée acquéreur, au terme d'un marché négocié, de 3 000 ouvrages à un tarif préférentiel, pour un coût total de 45 886,77 € T.T.C.

Entre temps, des acteurs locaux d'importance ont eu connaissance de la démarche et ont souhaité s'associer à cette action de promotion unique de Metz au travers d'une action de mécénat. Ainsi, l'UEM, BeA INGENIERIE, JC Decaux et la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne souhaiteraient être partenaires de cette opération et se proposent de verser à la Ville de Metz différents dons, pour un montant total de 12 500 € TTC, se répartissant comme suit :

ORGANISME	MONTANT DES DONNS
UEM	3 500 €
BeA INGENIERIE	3 500 €
JC Decaux	3 500 €
Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne	2 000 €

En contrepartie, la Ville de Metz s'engage à faire apposer le logo de chacun des mécènes sur la couverture de l'ouvrage et d'en remettre à chacun un certain nombre, variable selon l'importance du don versé à la Ville, afin de permettre à ces derniers d'en assurer la diffusion et, par la même, de favoriser la promotion de Metz au sein de leurs réseaux professionnels.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** les dons et participations proposées ci-après :
 - UEM 3 500 €
 - BeA INGENIERIE 3 500 €
 - JC Decaux 3 500 €
 - Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne 2 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de mécénat avec les mécènes concernés, leurs avenants éventuels ainsi que tout document se rapportant à la présente affaire.

Interventions de : M. LEBEAU Emmanuel, Mme PALLEZ Christiane, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 48 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme PALLEZ Christiane, Mme BORI Danielle, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, M. TRON Jacques, M. KOENIG Sébastien (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélina, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William (x2), Mme LEBLAN Brigitte, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy (x2) Mme SAGRAFENA Myriam, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 7 Mme QUILLOT Anne-Noëlle (excusée), M. ANTOINE Christian, Mme SALLUSTI Patricia, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. JACQUAT Denis, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

DCM N°10-12-20 : Adoption des nouveaux statuts du Parc Naturel Régional de Lorraine :

Mme LEBLAN, Rapporteur, expose que le Comité Syndical de Parc Naturel Régional de Lorraine a décidé de transformer le syndicat mixte du Parc en syndicat mixte ouvert et a approuvé les nouveaux statuts.

Cette évolution statutaire permettra au Parc Naturel Régional de Lorraine d'envisager une situation juridique plus favorable à son activité, notamment en matière fiscale.

La Ville de Metz étant membre de ce syndicat mixte depuis le 10 juillet 2008, elle lui verse une cotisation annuelle de 25 500 euros. Conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Locales, il est demandé à la Ville de Metz d'entériner ces nouveaux statuts.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le projet de modification des statuts du syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Lorraine

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 48 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme PALLEZ Christiane, Mme BORI Danielle, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry,

Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, M. TRON Jacques, M. KOENIG Sébastien (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélina, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William (x2), Mme LEBLAN Brigitte, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 7 Mme QUILLOT Anne-Noëlle (excusée), M. ANTOINE Christian, Mme SALLUSTI Patricia, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. JACQUAT Denis, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

DCM N°10-12-21 : Tarifs municipaux pour l'année 2011 :

Mme BORI, Rapporteur, expose que le recueil ci-annexé au présent rapport a été réalisé afin de recenser de manière exhaustive et dans un document unique, les différents tarifs municipaux applicables au 1er janvier 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs municipaux ci-annexés.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les tarifs municipaux répertoriés dans le document ci-annexé, avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Intervention de : M. THIL Patrick .

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 48 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, M. DARBOIS René, Mme PALLEZ Christiane, Mme BORI Danielle, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, M. TRON Jacques, M. KOENIG Sébastien (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, Mme SAADI Sélina, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, Mme RIBLET Marie, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William (x2), Mme LEBLAN Brigitte, Mme CARRE-VERDIER Martine, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, M. MARTALIE Stéphane, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, Mme LETY Michèle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy (x2), Mme SAGRAFENA Myriam, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 7 Mme QUILLOT Anne-Noëlle (excusée), M. ANTOINE Christian, Mme SALLUSTI Patricia, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. JACQUAT Denis, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

DCM N°10-12-22 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives :

Rapporteur : M. le Maire

1er cas : Décisions prises par M. le Maire :

1° Recours contentieux

2° Décisions rendues

3° ARRETE N° 27 : Placement du produit de cession de 15 % du capital de la SAEML U.E.M. - Placement de fonds. Trésor Public.

Date de la décision : 26 novembre 2010, N° acte : 9.1

4° ARRETE N° 28 : Placement d'une partie du produit de la cession du capital de la SAEML U.E.M. – Placement de fonds non budgétaire. Trésor Public.

Date de la décision : 26 novembre 2010, N° acte : 9.1

2ème cas : Décisions prises par M. Richard LIOGER, Premier Adjoint au Maire

1° Mises à disposition diverses:

Date de la décision : 24 novembre 2010, N° acte : 9.1

L'ordre du jour de la séance du 16 décembre 2010 étant épuisé, le Président lève la séance à 00H15.5

Le Président de séance,

Dominique GROS

Maire de Metz

Conseiller Général de la Moselle